

Communiqué de presse du 25 novembre 2019
#TICPE #Artisanat #TravauxPublics #BTP #Paysage#GNR

Fin du GNR, hausse des taxes : la CNATP dit non !

Le GNR, une niche fiscale ???

**NON, c'est l'énergie de mon outil de travail
et de celui de mes salariés !**

Il y a un an, le Gouvernement annonçait vouloir supprimer le GNR (Gazole Non Routier détaxé de couleur rouge), carburant utilisé pour tous les véhicules de chantier (engins de TP, matériel agricole, matériel industriel...). Après de longues négociations et de nombreuses actions nationales, le Gouvernement avait annulé cette clause du Projet de loi de Finances 2019.

Aujourd'hui, le Projet de loi de Finances 2020 annonce à **nouveau la suppression du taux réduit de TICPE* sur le GNR** en 3 phases : juillet 2020, janvier 2021 et janvier 2022. Cela aura pour conséquence d'augmenter le prix du carburant de 60%, de ne plus utiliser une couleur spécifique à nos engins et d'avoir l'obligation d'utiliser du gazole blanc !

Malgré **12 mois d'échanges** d'informations, de **rencontres avec les parlementaires** (députés et sénateurs), de **réunions de travail avec Matignon**, les mesures d'accompagnement et de compensation proposées par l'Etat soulignent **l'indifférence apportée à notre secteur d'activité et nos spécificités**.

Afin de faire entendre nos revendications professionnelles, la CNATP Pays de la Loire organise une manifestation le **jeudi 28 novembre de 06h30 à 14h00 à Nantes. Différents convois partiront du sud, de l'ouest, du nord et de l'est de l'agglomération nantaise et convergeront vers le centre de Nantes.**

Un point presse sera organisé en face la Préfecture de Nantes à 11h00. Nous pourrons ainsi répondre à vos questions et expliquer les raisons de cette colère.





*TICPE : Taxe Intérieure de Consommation sur les produits énergétiques

A propos de la CNATP :

Créée en 1993, la Chambre nationale de l'artisanat des Travaux publics et du Paysage (CNATP) défend les intérêts et promeut les entreprises artisanales des Travaux publics et du Paysage. Ces deux métiers regroupent plus de 20 activités. (www.cnatp.org)

On compte :

- 66 500 entreprises de Travaux publics et de Paysage. 63 700 (soit 96 %) de ces entreprises sont artisanales (moins de 20 salariés).*
- 35 250 entreprises sont Travaux publics, soit 94 % du secteur,*
- 28 450 entreprises sont Paysagistes, soit 98 % du secteur.*

Les entreprises de Travaux publics de moins de 20 salariés emploient 56 500 salariés. Les entreprises artisanales paysagistes emploient 40 800 salariés, soit 62 % du secteur.

Contacts presse

David LEMAIRE - Secrétaire Général CNATP Nationale - Tél. : 06 34 99 20 01

Gilles HAMON - Secrétaire Général CNATP Maine et Loire - Tél. : 07 85 41 92 04

Olivier PIQUET - Secrétaire Général CNATP Vendée - Tél. : 06 88 98 52 87

Dominique MARQUAND - Secrétaire Général CNATP Mayenne - Tél. : 06 08 64 71 66

